



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 janvier 2020**

20-01-01

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 janvier 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité
5. Adoption du deuxième projet de règlement no 142-4 (zonage)
6. Adoption du règlement no 206 relatif aux vidanges des fosses septiques
7. Adoption du règlement no 207 relatif à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe
8. Résolution modifiant la résolution 19-12-177 relativement à la longueur de la rue du Bois
9. Camp de jour 2020 – subvention
10. Club Quad des Trois-Lacs – Nouveau projet pilote
11. Entente intermunicipale en matière de sécurité civile relative à la mise en commun des services municipaux advenant un sinistre
12. Entente intermunicipale relative à l'entretien du 2^e rang (Sainte-Justine-de-Newton)/chemin Sainte-Marie (Sainte-Marthe)
13. Dons et commandite
14. Correspondance
15. Questions de l'assistance
16. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20-01-02

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-01-14 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 113 672,47 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 158 973,55 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 36 888,55 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 318 314,37 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé

20-01-03

D'ACCEPTER le renouvellement, ce mois-ci, de notre police d'assurance MMQP-03-071110 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et d'acquitter le montant, taxe provinciale sur l'assurance incluse, pour un total de 27 011 \$, payable sur réception de la facture du renouvellement par l'entremise du Groupe Ultima inc. courtier, avec qui la MMQ a son contrat de distribution.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 142-4 (ZONAGE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-01-04

D'ADOPTER le deuxième projet du règlement numéro 142-4.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 206 RELATIF AUX VIDANGES DES FOSSÉS SEPTIQUES

Il est proposé

20-01-05

D'ADOPTER le règlement numéro 206 relatif aux vidanges des fossés septiques.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 207 RELATIF À L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE- MARTHE

Il est proposé

20-01-06

D'ADOPTER le règlement numéro 207 relatif à l'implantation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 19-12-177 RELATIVEMENT À LA LONGUEUR DE LA RUE DU BOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe désire municipaliser la rue du Bois;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une rue privée utilisée depuis des décennies;

CONSIDÉRANT QUE des résidences sont implantées sur le premier tronçon seulement de ladite rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

20-01-07

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE MODIFIER la résolution 19-12-177 en retirant le lot 2 646 667 de la demande d'autorisation à la CPTAQ ayant comme objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit, poursuivre l'utilisation routière du lot 2 399 257 d'une superficie de 11 367.2 mètres carrés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CAMP DE JOUR 2020 – SUBVENTION

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris en 2017 l'orientation d'offrir à la jeunesse marthéenne un type de services s'adressant à une clientèle de différents groupes d'âge, même au-delà du niveau de 6^e année primaire;

ATTENDU QUE la participation des jeunes ces trois derniers étés permet de conclure que cette initiative répond à un réel besoin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite néanmoins offrir un support aux jeunes familles qui ont des enfants d'âge scolaire et un besoin de camp de jour afin que Sainte-Marthe demeure un endroit attrayant pour les parents qui ont de jeunes enfants;

ATTENDU QU'il vaut mieux offrir une subvention aux parents qui nécessitent les besoins d'un camp de jour plutôt que de mettre en place à grands coûts ce type de service s'adressant à tout au plus une douzaine d'enfants dont l'âge peut s'étaler entre 5 et 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-01-08

DE SUBVENTIONNER jusqu'à concurrence de 175 \$ /enfant à titre de compensation pour absence d'un camp de jour à Sainte-Marthe en 2020;

DE FIXER les conditions suivantes pour être admissibles à la subvention de 175 \$ /enfant:

- Être résident de Sainte-Marthe;
- Présenter une copie de la facture avec preuve de paiement;
- Le camp de jour choisi devra offrir un service équivalent à celui offert en 2016 à Sainte-Marthe (ateliers spécialisés non admissibles);
- Le camp de jour choisi devra permettre d'y confier l'enfant sur une période d'au moins 6 semaines même si les inscriptions à la semaine sont permises;
- La municipalité se réserve le droit de s'assurer que les périodes d'annulation et de remboursement du camp de jour choisi sont dépassées avant de procéder au remboursement;
- Le camp de jour choisi devra être situé dans un rayon de 50 km du lieu de résidence;
- Les parents devront accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence de l'enfant;
- Les parents devront compléter et signer le formulaire de réquisition de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

paiement prévu à cet effet;

- L'enfant doit avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2020;
- L'enfant ne doit pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6^e année lors de l'année scolaire 2019-2020.

Ont voté POUR: Jacqueline Lavergne, Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Jinny Brunelle

A voté CONTRE: Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

CLUB QUAD DES TROIS-LACS – NOUVEAU PROJET PILOTE

ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs a déposé un nouveau projet de tracé pour son sentier traversant Sainte-Marthe dont certains tronçons de sentier empruntent des voies publiques, soit, le chemin Sainte-Marie et le chemin Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE le nouveau tracé proposé apparaît acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-01-09

D'ACCEPTER à titre de projet pilote, durant la saison hivernale 2019-2020, qu'un tronçon des chemins Sainte-Marie et Saint-Guillaume fasse partie du sentier proposé;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à ce que le club obtienne des droits de passage des propriétaires des terres agricoles où passe le sentier;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à ce que le club démontre l'acceptabilité sociale auprès des résidents des secteurs concernés;

QUE l'ouverture du sentier soit effectuée uniquement après la mise en place de la signalisation routière conforme, notamment, sur le chemin Sainte-Marie;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à l'autorisation de Transports Québec puisque le tronçon visé sur le chemin Saint-Guillaume est de la responsabilité de ce ministère provincial;

QU'à tout moment et à la seule discrétion de la municipalité, sans avoir de justifications à donner, la municipalité puisse retirer la présente acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE RELATIVE À LA MISE EN COMMUN DES SERVICES MUNICIPAUX ADVENANT UN SINISTRE

Il est proposé

20-01-10

D'AUTORISER monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, l'entente intermunicipale (document no 2020-01-01) relative à la mise en commun des services municipaux des deux municipalités advenant un sinistre, le tout conformément à la *Loi sur les compétences municipales*.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN DU 2E RANG (SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON)/CHEMIN SAINTE-MARIE (SAINTE- MARTHE)

Il est proposé

20-01-11

D'AUTORISER monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, l'entente intermunicipale (document no 2020-01-02) relative à l'entretien du 2^e rang (Sainte-Justine-de-Newton)/chemin Sainte-Marie (Sainte-Marthe) afin de répartir notamment les coûts d'entretien d'approximativement 750 mètres de route sur le chemin Sainte-Marie, le tout conformément à la *Loi sur les compétences municipales*.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITE

Il est proposé

20-01-12

D'ACCEPTER le don d'un montant de 200 \$ à Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges, permettant ainsi une représentation de la municipalité lors de leur prochain événement bénéfiques du 16 février 2020.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 21,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

20-01-13

